Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 octobre 2022, à 19 h 30

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 11155, avenue Hébert, le mardi 4 octobre 2022, à 19 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, à 19 h 30.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA *Direction des services administratifs*

Mot de la mairesse et des élus.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions du public.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE *Direction des services administratifs* - 1227606022

Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE *Direction des services administratifs* - 1227606023

Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2023-2032 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs*

Levée de la séance.

_____

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 28 septembre 2022

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2022/10/04
19:30

Dossier # : 1227606022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est recommandé :
QUE soit approuvé le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice 2023, tel qu'il apparaît ci-après dans le présent sommaire, incluant les pièces jointes qui font partie intégrante de celui-ci;

QUE soit approuvé l'organigramme de chacune des unités administratives de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice 2023, dans la forme décrite dans les fichiers joints au présent sommaire pour en faire partie intégrante;

ET QUE soit transmis au comité exécutif de la Ville de Montréal le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice financier 2023, le tout conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 13:53

Signataire : Tonia DI GUGLIELMO

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227606022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la « Charte »), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville.

En effet, les articles 143.2 et 144.5 de la Charte stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Les Lois 23 et 33, adoptées en décembre 2003, ont modifié la Loi sur les cités et villes de la Charte de la Ville de Montréal. En vertu de ces changements, les arrondissements de la Ville de Montréal doivent adopter leur budget de fonctionnement de façon formelle, par résolution du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 316 Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

En sommaire, les revenus et dépenses de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2023 sont les suivants :

	Budget original 2022	Budget proposé 2023	Variation
Transferts centraux	32 200 600 $	33 487 000 $	1 286 400 $
Taxes locales	10 189 600 $	10 433 500 $	243 900 $
Affectation de surplus	1 750 000 $	2 082 500 $	332 500 $
Affectation – Virement au fonds de roulement	(72 100) $	(71 500) $	600 $

Permis*	324 500 $	- $	(324 500) $
Revenus de tarification locale	825 000 $	850 000 $	25 000 $
Total	**45 217 600 $**	**46 781 500 $**	**1 563 900 $**

* Ce montant est intégré aux transferts centraux en 2023

	Budget original 2022	Budget proposé 2023	Variation (%)
Rémunération	26 691 000 $	27 904 300 $	4,5 %
Cotisations de l'employeur	7 837 100 $	8 353 100 $	6,6 %
Transport et communication	326 800 $	332 800 $	1,8 %
Honoraires professionnels et services techniques	3 262 400 $	3 150 700 $	-3,4 %
Location, entretien et réparation	1 536 700 $	1 761 800 $	14,6 %
Biens durables et non durables	3 545 000 $	3 288 000 $	-7,2 %
Autres	2 018 600 $	1 990 800 $	-1,4 %
Total	**45 217 600 $**	**46 781 500 $**	**3,5 %**

JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est requise par la Loi et la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Revenus

- La hausse de revenus liée à la taxe relative aux services est limitée à 2%. Le taux sera conséquemment ajusté en fonction des nouveaux rôles fonciers. Le taux était à 0,1475/100 $ d'évaluation en 2022;
- La tarification locale est majorée de 3%.

Dépenses

- Poursuite du souci du développement d'un climat de travail inclusif qui favorise un traitement équitable pour le personnel et les citoyens;
- Actions et engagements mobilisés pour l'amélioration de la sécurité urbaine;
- Tenue du Forum des aînéset mise sur pied du Conseil des aînés;
- Déploiement d'un calendrier d'élagage cyclique des arbres de l'arrondissement;
- Poursuite de la conversion d'éclairage de plusieurs bâtiments au DEL;
- Présence de l'exposition *Un coeur nomade* sur le site du Bouquiniste;
- Création d'une équipe dédiée à la mobilité mise en place;
- Début pour certains secteurs de la collecte des résidus alimentaires pour les habitations de neuf (9) logements et plus;
- Régularisation d'un poste d'agente de liaison et d'intervention sociale.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois adopté, le budget de fonctionnement doit faire l'objet d'une communication à la population de l'Arrondissement, soit par un envoi individuel ou par la publication d'un avis dans un journal local. L'Arrondissement prévoit un résumé pour parution dans « InfoNord ». La présentation sera aussi disponible sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Deux règlements de taxation et un portant sur la tarification seront présentés à une séance ultérieure.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes. À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2022-09-20
Lila BENTALHA	Carine HADDAD	

Secretaire de direction

Directrice des services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2022/10/04
19:30

Dossier # : 1227606023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2023-2032 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est recommandé :

QUE soit approuvée la liste des projets ci-jointe qui constitue le Programme décennal d'investissement (PDI) de l'Arrondissement, de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets de 2023 à 2032;

ET QUE soit transmis au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'investissement (PDI) de l'Arrondissement, exercices financiers de 2023 à 2032.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 13:54

Signataire : Tonia DI GUGLIELMO

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227606023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2023-2032 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Les Lois 23 et 33, adoptées en décembre 2003, ont modifié la Loi sur les cités et villes et la Charte de la Ville de Montréal. En vertu de ces changements, les arrondissements de la Ville de Montréal doivent dresser et transmettre leur budget du Programme triennal d'investissement (PTI) de façon formelle, par résolution du conseil d'arrondissement.
Depuis le regroupement municipal de 2002 et jusqu'au 1er janvier 2005, les dépenses financières engendrées dans le cadre du PTI étaient financées par des emprunts à long terme remboursés par la taxe foncière générale, imposée à l'ensemble des propriétés de la Ville de Montréal. Depuis le 1er janvier 2005, les règlements d'emprunt sont adoptés par l'arrondissement et sont financés par les propriétaires d'immeubles imposables situés dans l'arrondissement (article 146.1 de la Charte de la Ville, modifiée par la Loi 33). Seules les dépenses réalisées entre 2005 et 2019 servent donc à calculer la taxe sur l'investissement qui apparaîtra au compte de taxe de l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 317 - Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2022-2031 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Pour la période 2023 à 2032, l'arrondissement de Montréal-Nord (Arrondissement) prévoit investir 49,255 millions $. Il s'agit principalement de projets reliés à l'entretien et à la réfection du réseau routier, à l'aménagement de parcs, à la mise à niveau des chalets de parc et autres bâtiments ainsi qu'à des travaux qui découlent de la mise en valeur du territoire.

PDI 2023-2032
Sommaire

Projets	2023	2024	2025	2026 à 2032	Total
Mise en valeur du territoire	50 000 $	1 050 000 $	- $	- $	1 100 000 $
Parcs	1 200 000 $	2 414 000 $	1 000 000 $	6 300 000 $	10 914 000 $

Bâtiments	800 000 $	5 315 000 $	350 000 $	9 448 000 $	15 913 000 $
Réfection routière	2 514 000 $	950 000 $	3 114 000 $	13 750 000 $	20 328 000 $
Informatique	100 000 $	100 000 $	100 000 $	700 000 $	1 000 000 $
Total des projets	**4 664 000 $**	**9 829 000 $**	**4 564 000 $**	**30 198 000 $**	**49 255 000 $**

Total des projets à financement	**2023**	**2024**	**2025**	**2026 à 2032**	**Total**
Fonds de roulement	150 000 $	150 000 $	100 000 $	700 000 $	1 100 000 $
Surplus et réserves	300 000 $	5 465 000 $	250 000 $	- $	6 015 000 $
Règlements d'emprunt à adopter	4 214 000 $	4 214 000 $	4 214 000 $	29 498 000 $	42 140 000 $
Total	**4 664 000 $**	**9 829 000 $**	**4 564 000 $**	**30 198 000 $**	**49 255 000 $**

JUSTIFICATION

L'approbation de la liste des projets prévus dans le Programme décennal d'investissement (PDI) est requise par la Loi.

Le budget du PDI de l'Arrondissement, tel que soumis au conseil, prévoit que son financement sera assuré par des emprunts à long terme, soit un montant total de **4 214 000 $** annuellement pour les années financières de 2023 à 2032. Cette dette sera contractée par le Service des finances et sera remboursée au moyen d'une taxe foncière à la charge des propriétés imposables de l'Arrondissement à partir de l'exercice 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Depuis l'exercice 2005, le coût du service de la dette afférente aux dépenses en immobilisations est à la charge des contribuables de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront gérées par la Division des relations avec les citoyens et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération devraient adopter le PDI au cours de la semaine du **12 décembre 2022.**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l’endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secretaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-09-20

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs